

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 28 juin 2017**

CD20170628\_19

id. 3324

*L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**VENTE DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE  
BRUNIQUEL**

Le Département est propriétaire des bâtiments de fonction et de résidence de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel, sise Promenade du Ravelin.

Ce bien bâti, d'une surface habitable d'environ 532 m<sup>2</sup>, assortie de garages et celliers d'une surface approximative de 50 m<sup>2</sup>, est assis sur un ensemble de parcelles de la section G portant les numéros 307, 324, 340, 342, et 343, d'une contenance globale de 3 443 m<sup>2</sup>.

L'ensemble est en bon état et nécessite quelques travaux de rafraîchissement, de mise en conformité, voire de petites transformations internes au niveau électrique notamment afin de le rendre totalement habitable.

Le Département louait cet ensemble au Ministère de la Défense jusqu'en 2015, date à laquelle les effectifs de gendarmerie ont quitté les lieux pour être regroupés à Nègrepelisse.

L'action du Département ne nécessite pas de conserver ce bien immobilier, aussi Monsieur le Président propose de le vendre afin de valoriser utilement le patrimoine départemental.

L'estimation de France Domaine s'établit à 440 600 €. Dans l'objectif de tester le marché, une annonce est parue pendant 3 mois sur un site internet gratuit dédié à la vente de tous les biens, dont l'immobilier. Des contacts ont également été pris, sans engagement, avec des agents immobiliers locaux.

Afin d'augmenter les chances de vendre ce bien, compte tenu de son prix global et des rares manifestations d'intérêt qu'une vente en bloc a générées, Monsieur le Président propose de le vendre par appartements, constituant des lots de copropriété.

Des actions de délimitation de 5 lots et d'ébauche d'un règlement de copropriété ont été lancées.

Une simulation de départ de ce découpage est annexé à la présente délibération.

Pour ce faire et compte tenu de la vocation actuelle des logements, affectés, par convention signée avec l'UDAF 82, sous réquisition de l'État, à usage de centre d'accueil et d'orientation pour migrants, une information sur le projet de vente a été réalisée, notamment à l'intention de Monsieur le Maire de Bruniquel.

Il est noté que le préambule de la convention indique que, compte tenu du caractère précaire de l'occupation, celle-ci n'est pas de nature à remettre en cause le projet de vente par le Département.

D'ores et déjà, cette information a suscité, ~~auprès du grand public, des~~ intentions d'achat prises en considération mais non concrétisées pour l'instant, dans l'attente de la décision de l'Assemblée sur le principe de la vente.

Ces acheteurs potentiels font état de projets d'installation permanente et durable dans les lieux, projets qui ont obtenu l'accord de la Commune, en adéquation avec ses orientations de revitalisation du village.

En cas de besoin, le panel d'acquéreurs potentiels sera élargi par le biais d'une information sur le site internet du Département.

Cette démarche n'entraîne pas de frais pour la collectivité, autres que ceux liés à la réalisation des divers diagnostics obligatoires préalables à une vente, des menus travaux éventuels de remise en état strictement nécessaires avant la vente, ainsi que les frais de géomètre et d'établissement d'un règlement de copropriété.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le principe de vente des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel, par lots formant une copropriété ;
- Précise qu'une nouvelle délibération sera établie lorsque les lots seront précisément définis et les acquéreurs potentiels identifiés avec les prix de vente respectifs.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue and black text.

ID : 082-228200010-20170628-CD20170628\_19-DE

**Le Président du Conseil Départemental,**

**Christian ASTRUC**